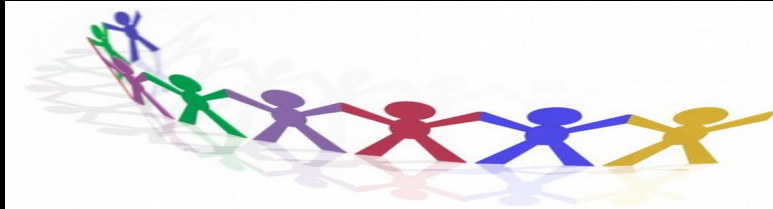
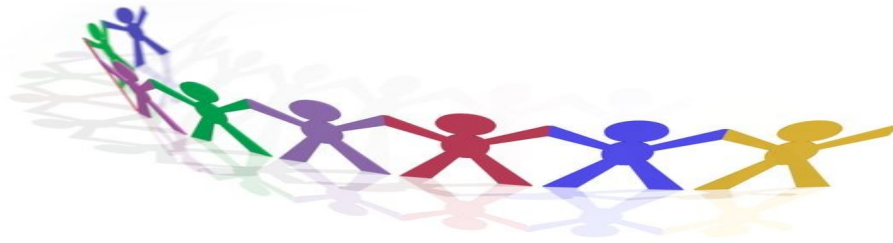


« PARTICIPATION CITOYENNE »

*Devenir acteur de
sa sûreté*



Un outil de prévention et d'une chaîne de vigilance



Participation
citoyenne



~~Voisins
vigilants~~

Déclinaison d'un dispositif Anglo-saxon
« Neighborhood watch »



Un constat inquiétant :

Les **cambriolages** et les démarchages motivés, en vue d'une action malveillante (*vols, escroqueries, repérages,*) au préjudice des particuliers **marquent inmanquablement**

→ les **VICTIMES**

Conséquences matérielles et psychologiques

Ces **faits doivent attirer** l'attention de tous

→ les **ACTEURS LOCAUX**

Le **faible gain** et les obstacles rencontrés sur certains commerces, **détournent l'attractivité** des délinquants vers

→ les **RESIDENCES PRIVEES**



MAIS AUSSI



***Permettre le regroupement de
l'action citoyenne si besoin dans
d'autres domaines***

Absence de réseaux d'alertes sur les autres
problématiques pouvant toucher la population

Les inondations, les crues

La veille régulière des réservoirs isolés (eau potable)

Etc....

Le référent citoyen peut avoir plusieurs rôles



***Une approche nouvelle
et complémentaire***

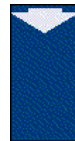


➔ est désormais nécessaire

Déjà expérimenté dans de nombreux départements en France

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Consiste à ASSOCIER les acteurs locaux de sécurité



- à une population ciblée
- concernée par la sécurité de son environnement
- AVEC et SOUS le contrôle de l'état

**Démarche encadrée* et responsable venant conforter les
moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre**

* circulaire iocj1117-146j du ministère de l'intérieur du 26/06/2011

Un dispositif qui **CONFIRME** le positionnement du Maire de la commune comme



PIVOT de la prévention de la délinquance

(loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance).

RENFORCE son investissement dans le champ de la prévention et de la tranquillité publique

S'il est **CONVAINCU** de la pertinence de cet outil sur sa commune, il saura

convaincre les citoyens de sa commune
faire vivre le dispositif au quotidien

Il se positionne ainsi comme le **GARANT** de la tranquillité publique



Un dispositif **décidé par le Maire, et qui DOIT ETRE ENCADRE**



**Piloté par le préfet,
Strictement ENCADRE par la Gendarmerie
Vérifié par le procureur**

Chaque échelon territorial **VEILLE**

- € L'engagement citoyen **ne doit pas conduire** à l'appropriation de prérogatives de puissance publique empiétant les libertés individuelles,
- € Le dispositif **repose sur l'échange de bonnes pratiques citoyennes**, dans un esprit de confiance renouvelé entre la population et acteurs de la sécurité





Elément clé



LA CHAINE D'ALERTE



La remontée d'information € **RAPIDE et FIABLE**

Les acteurs doivent être obligatoirement € **IDENTIFIES**

Les modes de transmissions € doivent être **PREETABLIS** selon la nature de l'information communiquée

Cela peut être :

- L'échange des N° de portables / **Efficacité si urgence**
- Envois d'emails / **alerte ou information non urgente**
- Courrier ou flyer / **rappels des bonnes pratiques**

Selon l'étendue du quartier adhérent au concept € **X Référents Citoyens**
(doivent être impliqués au sein des résidents)

Vont **centraliser les échanges**, et **faire vivre** la dynamique initiale



LIEUX PROPICES A CE PROJET



Quartiers
Zones pavillonnaires
Lotissements
Lieux-dits



Régulièrement impactés par des phénomènes de délinquance

Sensibles à des risques naturels (ex: inondations)

Où une certaine cohésion sociale existe

Sont occupés sur les 24h (avec activité décalée si possible)

Pas forcément

Possibilité

OUI

Préférable

L'aboutissement de Participation citoyenne

Transmettre rapidement les informations pertinentes

→ aux forces de sécurité publique, élus et population

par le biais des **Référents Citoyens**

Permettre des décisions ou interventions de manière réactive et

ciblée en fonction des éléments fournis (*repérage, cambriolage, catastrophe naturelle - ex: inondation, ...*)

Sur le long terme, **établir un lien régulier**, entre les participants, les élus et la Gendarmerie

Bilans habituels pour faire évoluer le dispositif



L'implication du citoyen qui s'engage



Basé sur le principe du volontariat, le **Référent Citoyen** identifié comme acteur potentiel dans cette opération,

- **Recevra une explication claire** de son futur rôle *(par la gendarmerie)*
- **Signera un document individuel** ☾ **ses limites d'action**
- **Sera naturellement vigilant** aux **comportements troublants** ou **inhabituels** aux abords de son habitat et ceux de ses voisins
- **Aura un comportement préventif** sur son lieu de vie et sera en mesure **de sensibiliser son entourage** aux bonnes pratiques
- **Apportera son expérience** et contribuera aux réflexions menées pour **améliorer la sûreté et la sécurité** sur son lieu de vie

Les limites de son implication

Respecter les liberté individuelles

Interdiction absolue d'avoir une initiative personnelle **visant à se substituer** aux missions des forces de l'ordre ou du Maire



PARTICIPATION CITOYENNE
REFERENT CITOYEN DE LA COMMUNE
DE

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Numéros de téléphone et adresse mails :



Le référent citoyen volontaire dénommé supra :

Déclare prendre connaissance du rôle et des limites d'action de référent citoyen :

- 1/ **Assurer** l'interface entre les référents citoyens et la Gendarmerie de sa commune.
- 2/ **Centraliser l'information** et l'a transmettre aux forces de l'ordre lors de contacts réciproquement initiés.
- 3/ **Promouvoir** le concept « participation citoyenne » aux personnes non informées.

Reconnaît en outre :

Que le concept « participation citoyenne » vise avant tout à la mise en place d'un réseau de vigilance citoyenne, et ce en vue de prévenir tout acte de délinquance touchant aux biens ainsi que les personnes de son quartier où il est développé.

Que l'adhésion de la démarche n'autorise en rien la prise d'initiative voulant se substituer à l'action des forces de l'ordre ou du Maire.

Que chaque référent citoyen peut à tout moment se retirer du dispositif en alertant par écrit la mairie.

Nota : Le référent citoyen accepte et prend connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, destiné à permettre au Maire et aux forces de l'ordre de s'assurer de la cohérence d'un appel de référent citoyen.

Conformément à la loi « informatique et libertés », du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, le référent citoyen volontaire peut exercer un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en adressant simplement un courrier au Maire de la commune.

Date :

Le référent citoyen

Le Maire

Le Commandant d'unité



Des résultats encourageants



- ➔ ***Accroissement du sentiment de sécurité***
- ➔ ***Baisse des atteintes aux biens***

Le renforcement du lien social

Outre les effets recherchés sur la prévention de la délinquance, on constate

- Un renforcement **des solidarités de voisinage** en créant (*ou recréant*) **un lien social**
- L'adoption de **réflexes citoyens** génère un véritable **réseau de vigilance et de communication** dont les résidents sont les premiers acteurs



Des résultats encourageants



- ➔ ***Accroissement du sentiment de sécurité***
- ➔ ***Baisse des atteintes aux biens***

La baisse du sentiment d'insécurité

Le dispositif « Participation citoyenne »

- **Contribue au climat général de sécurité** qui prévaut au sein des communes ou quartiers concernés
- **Rassure** la population



ET SURTOUT

- **Déplace le sentiment d'insécurité vers le délinquant** potentiel, notamment **quand le concept est médiatisé localement et est visuellement signalé**

Organisation de la signature officielle

- sous-préfecture
- mairie
- gendarmerie

Mise en place de panneaux dissuasifs par la mairie (conseillé)

Médiatisation

La liste des référents citoyens est gérée e mairie et déclarée par celle-ci à la CNIL (copie remise à la gendarmerie)

Les étapes à suivre



Phase 1 / Conseil municipal

Présenter le dispositif au conseil municipal
Obtenir son adhésion

Phase 2 / Action du Maire

Diffusion d'une approche (*bulletin municipal ou autre*) en invitant les citoyens à une réunion publique

Phase 3 / Réunion publique

Diffusion d'un **film sur les cambriolages + diaporama** (idem phase 1)
Animateurs : Gendarmerie + Maire (ou représentants)

Phase 4 / Action du Maire

Communication du Maire à tous les citoyens de sa commune (boitage, courrier, etc...) - invitant les volontaires « **Référents citoyens** » à **se faire connaître auprès de la mairie** (bulletin réponse) **avant une date limite.**

Phase 5 / Finalisation (réunion publique ciblée + convention)

Vérification de la moralité des volontaires (Mairie + Gendarmerie)
Réunion de sensibilisation des référents citoyens (par la gendarmerie)
Signature des documents (pour chaque référent citoyen)



Quelques exemples de conseils communiqués aux citoyens...



Découragez les cambrioleurs, soyez des citoyens vigilants

Protégez les accès de vos habitations / N'aidez pas les cambrioleurs

- Vérifiez la **qualité des serrures** sur l'ensemble des ouvrants. Le cas échéant, changez ou ajoutez des serrures adaptées.
- **Vérifiez** systématiquement le verrouillage de vos ouvrants
 - **si vous sortez quelques minutes**
 - **si la veille physique et constante n'est pas possible (étage / jardin..)**
- Ajoutez des **éclairages extérieurs** avec détection de présence.
- **Ne pas laisser les clés sur une porte, ou à l'entrée**
- Évitez de stocker vos **économies** – Dissimulez les **bijoux** et autres valeurs en évitant les endroits connus des voleurs (*chambre à coucher, pile de linge, salle de bains....*) **Soyez imaginatifs**
- Installez un **entrebâilleur de porte** (*seniors, mais aussi si jeunes enfants*)
- **Relevez les numéros** de série, marques, mac adress, des appareils multimédias, et autres matériels sensibles **en + des factures**
(*une facture ne peut pas aider un enquêteur, elle justifie juste votre préjudice à l'assurance*)



Sensibilisation des citoyens...



Ne soyez pas crédules

- Attention au **démarchage malveillant** et insistant (*calendriers, roses, faux agents, etc...*) / Refusez l'entrée et communiquez via l'entrebâilleur / Un visiteur inconnu à la fois le cas échéant (*sinon surveillance quasi impossible*)
- *N'hésitez pas à demander une carte professionnelle ou un moyen de vérification par vous même*
- Ne signez pas de pétition à la sortie d'un magasin (*vol d'identifiants bancaires et de la carte*)
- Évitez les offres utilisant western union (vigilance)
- Ne laissez pas vos noms et adresses (*bagages, clés, home GPS,...*)

- Etc
- Réflexes divers selon problématique locale (inondation)



Sensibilisation des citoyens...



Lutter contre la délinquance et préserver la sécurité des populations est l'affaire de tous.

Toute anomalie de comportement (*quartier, résidence ou un immeuble*)
Tout signe troublant touchant la sécurité des personnes et des biens

doit attirer votre attention,

Si un élément attire votre attention, **n'hésitez pas** à le **communiquer**

aux forces de sécurité, aux élus, pour

- € aider à la manifestation de la vérité (*Signalement, immatriculation, ...*)
- € préserver la sécurité des personnes (*inondation, réservoir d'eau potable...*)

Rappelez les **bonnes pratiques** à votre voisinage de confiance

Citoyens !!!

Vous ne serez peut-être pas, témoin et en mesure de prévenir

- **le cambriolage de votre domicile,**
- **la catastrophe éventuelle pouvant vous atteindre**

mais **VOTRE VOISIN** sera sans doute celui qui dissuadera, mettra en fuite les auteurs, ou provoquera leurs interpellations, **OU VOUS** préviendra d'un risque majeur **comme vous le feriez pour lui.**

